



BULLETIN D'INSCRIPTION JAO 2024

Règlement par chèque ou virement bancaire

A renvoyer par courrier, accompagné de votre chèque, à l'adresse
C2MH EVENTS – 11 RUE DU PATUS 34160 MONTAUD
Chèque à l'ordre de C2MH EVENTS.

Date limite d'inscription 01 Novembre 2024

Association Alsacienne d'Ophtalmologie

NOM

PRENOM

ADRESSE DE FACTURATION.....

.....

TEL.....

EMAIL (pour réception de confirmation d'inscription et facture)

.....

STATUT (cochez la mention utile)

MEDECIN

210 €

ORTHOPTISTE

150 €

INTERNE

gratuit (pris en charge par l'AAO)

CONGRES

Je participe au congrès des JAO 2024, à l'IRCAD, les 22 et 23 novembre 2024

DINER

Je participe au dîner le 22 novembre 2024 aux Haras de Strasbourg

1 personne - 60 €

2 personnes - 120€

3 personnes - 180€

TOTAL

Congrès.....€ + Dîner.....€

TOTAL€

En votre aimable règlement avant le 01/11/2023

par chèque bancaire à l'ordre de C2MH EVENTS à faire parvenir à :

C2MH EVENTS – 11 rue du Patus 34160 Montaud

par virement bancaire en indiquant votre nom + congrès JAO 2024

RIB SUR DEMANDE ECRITE PAR MAIL

Conditions générales de vente:

Tenue de la conférence, annulation ou modification émanant de l'organisateur

L'organisateur fixe les dates, le lieu et les horaires de la conférence.

L'organisateur se réserve le droit de reporter la manifestation et de changer les horaires indiqués notamment en cas de force majeure ou pour toute autre raison qui nécessiterait une telle modification.

Chaque participant en serait informé officiellement. Le report de la manifestation ou le changement d'horaires ne pourra justifier ni annulation de participation ni un remboursement

L'organisateur peut également reporter la manifestation en cas de force majeure. Constituent des cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de la manifestation, toutes situations non raisonnablement prévisibles, indépendantes de la volonté de l'organisateur, qui rendent impossible l'exécution de la manifestation ou qui comportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'affecter gravement l'organisation et le bon déroulement de la manifestation ou la sécurité des biens et des personnes. Dans ce cas, les frais de participation seront soit intégralement reportés à l'édition prochaine du congrès soit remboursés sur demande écrite, minorés des frais de gestion d'annulation (frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne + 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement.

L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. Les participants se verront alors restituer le montant de leurs frais de participation minorés des frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne, et minorés de 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement.

Tous les remboursements se feront par chèque et envoyé par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Annulation émanant du participant

Ce paiement vous engage à la participation au congrès

Toute annulation de participation devra être notifiée à l'organisateur par écrit.

En cas d'annulation émanant du participant, les frais de participation seront remboursés par l'organisateur comme suit:

– jusqu'à J-90 → Les frais d'inscription seront remboursés minorés des frais de gestion d'annulation (frais de traitement du paiement si l'inscription a été réglé par CB en ligne + 5€ de frais de dossier pour toutes les formes de règlement)

– de J-90 à J-60 → 50% des frais seront remboursés

– à partir de J-60 et jusqu'au jour du congrès → aucun remboursement ne pourra être demandé

– La non présentation le jour du congrès ne donnera suite à aucun remboursement

Tous les remboursements se feront par chèque et envoyé par voie postale à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

J'ai lu et j'accepte les CGV

Une organisation C2MH EVENTS

www.c2mh-events.com

Tel: 04.67.59.24.98 / 06.23.58.41.09

carine.korchia@c2mh-events.com

